



Etude détaillée d'un projet d'injection de biométhane dans le réseau de distribution de gaz naturel

Lors de l'élaboration d'un projet d'injection de biométhane dans le réseau de distribution de gaz naturel, plusieurs études peuvent être réalisées selon l'état d'avancement du projet :

- une étude de faisabilité préliminaire
- une étude détaillée d'injection
- une étude de dimensionnement

Les deux premières études sont réalisées en fonction du besoin du porteur de projet. Seule la dernière est un préalable indispensable à la mise en œuvre du projet d'injection. Ce document décrit l'étude détaillée d'injection.

1. Contenu de l'étude détaillée d'injection

Cette étude est réalisée par GrDF sur demande du porteur de projet, dans une phase relativement amont de montage du projet. Elle a pour but de fournir un pré-budget au porteur de projet.

Les données d'entrée nécessaires à cet examen du projet sont :

- la localisation du site de production de biométhane
- le débit envisagé pour l'injection dans le réseau de gaz naturel
- la nature des intrants

- Le distributeur examine la configuration du réseau la plus favorable pour l'injection (niveaux de pression notamment).
- Il réalise une étude complète du tracé de raccordement, sur la base de la distance au réseau et des coûts unitaires moyens sauf situation particulière nécessitant une visite terrain. Cette étude recense les contraintes et aboutit à un chiffrage complet et engageant permettant de fournir un pré-budget au porteur de projet.
- Le distributeur vérifie la compatibilité du débit envisagé avec les consommations sur la zone concernée sur les deux dernières années écoulées. Pendant les périodes pour lesquelles les consommations sont plus faibles que le débit d'injection souhaité, GrDF propose un débit injectable.
- Le distributeur identifie si la consommation sur la zone concernée est dépendante d'un nombre réduit de clients.
- Si le débit souhaité pour l'injection ne peut être absorbé au vu des consommations de la zone, il envisage les possibilités de maillage de réseaux et propose un chiffrage des solutions
- Le distributeur détermine les conditions de fonctionnement de l'injection :
 - la pression de réglage du poste d'injection,
 - les modifications éventuelles des postes alimentant la zone concernée par l'injection.
 - le débit d'injection par période
- Le distributeur détaille ses prescriptions techniques concernant la qualité du biométhane injecté et les contraintes spécifiques (en particulier la teneur en O₂)
- Le distributeur décrit l'installation d'injection :
 - le dimensionnement, selon la pression et le débit d'injection
 - le schéma de l'installation d'injection
 - la réalisation de l'odorisation du biométhane



- le montant du loyer pour la mise à disposition de l'installation d'injection et son exploitation
 - Le distributeur détaille les conditions de pilotage de l'exploitation, le mode de gestion des non-conformités du biométhane et des dysfonctionnements

2. Prix de l'étude détaillée d'injection

Cette étude est facturée à un prix de 9400 € HT.

3. Délai de réalisation de l'étude détaillée d'injection

Le délai pour la réalisation de l'étude détaillée de faisabilité est de 4 mois.

Dans le cas particulier où la zone concernée n'est pas équipée d'un dispositif de comptage, il peut être nécessaire d'installer un système de comptage dédié, pendant la période estivale, pour connaître les consommations. Le délai de réalisation de l'étude est alors rallongé de plusieurs mois pour permettre ces mesures.

Cette étude détaillée de faisabilité est valable 3 mois.

4. Livrables de l'étude détaillée d'injection

A l'issue de cette étude, le distributeur remet au porteur de projet un rapport synthétisant les résultats de l'étude.

Ce rapport de synthèse présente :

- La faisabilité d'injection au débit souhaité et le cas échéant, les plages de débit de biométhane injectable à cet emplacement, selon les périodes de l'année,
- la distance au réseau et le coût du raccordement
- les conditions de fonctionnement de l'injection
- les prescriptions techniques concernant la qualité du biométhane injecté et les contraintes spécifiques (en particulier la teneur en O₂)
- la description de l'installation d'injection
- les conditions de pilotage de l'exploitation
- un planning estimatif à partir de la signature des contrats d'injection et de raccordement